

121^e Assemblée des délégué-e-s de la FSCI 2026

Résolution de la délégation de l'Israélitische Cultusgemeinde Zürich ICZ: Sur la peine de mort en Israël

à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s de la FSCI

Depuis la création d'Israël, la FSCI entretient des liens étroits avec l'État juif, pour des raisons historiques, culturelles et familiales. C'est pourquoi la FSCI n'est pas indifférente aux tendances observées en Israël qui sapent les institutions morales de l'État et les droits des minorités. La décision de la Knesset du 31 mars 2026 d'instaurer la peine de mort, appliquée de manière sélective en fonction de l'origine, préoccupe vivement l'Assemblée des délégués de la FSCI. Son introduction porte atteinte aux valeurs fondamentales de l'État d'Israël et à la protection des minorités. De plus, la peine de mort est contraire à la tradition juive qui place la vie humaine au-dessus de tout. L'Assemblée des délégués de la FSCI espère donc qu'une mesure aussi radicale ne sera pas appliquée.

Schweizerischer
Israelitischer
Gemeindebund **SIG**

Fédération suisse des
communautés israélites **FSCI**

Federazione svizzera delle
comunità israelite **FSCI**

Gotthardstrasse 65
Case postale
8027 Zurich

T +41 43 305 07 77

info@swissjews.ch
swissjews.ch

Resolution

Résolution

Risoluzione

Zurich, mai 2026

121^e AD de la FSCI 2026

Aula de l'Université de Bâle
Petersplatz/Spalengraben
4051 Bâle